

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 249/04

ASA 29/005/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

MALDIVES

Fathimath Nisreen (f)
Mohamed Niyaz (h), son frère
Ahmed Ibrahim Didi (h)
Mohamed Zaki (h)
Muad Mohamed Zaki (h), son fils
Maria Manike (f)
Ibrahim Ismail (h), membre du *Majlis* (assemblée) spécial
Ibrahim Hussain Zaki (h), membre du *Majlis* populaire (Parlement)
Ghasim Ibrahim (h), membre du *Majlis* spécial
Mohamed Monawar (h), ancien procureur général, membre du *Majlis* populaire
Ali Faiz (h), membre du *Majlis* spécial
Hussain Rasheed (h), membre du *Majlis* spécial
Ilyas Hussain Ibrahim (h), membre du *Majlis* spécial

Londres, le 17 août 2004

Les 13 personnes nommées ci-dessus font partie des très nombreux individus qui ont été emmenés au siège de la police à Malé, la capitale, pour y être interrogés après qu'ils eurent participé à d'importantes manifestations les 12 et 13 août. Ces manifestations avaient été organisées afin de protester contre la lenteur des réformes démocratiques et contre la détention prolongée de quatre prisonniers politiques. D'après certaines sources, plusieurs d'entre elles ont été battues au cours de leur arrestation. Elles seraient maintenues en détention au secret et risqueraient d'être torturées.

Trois de ces personnes, Fathimath Nisreen, Ahmed Ibrahim Didi et Mohamed Zaki, se trouvaient en résidence surveillée au moment de leur arrestation. Cette mesure leur avait été infligée en même temps que de longues peines d'emprisonnement prononcées à l'issue d'un procès manifestement inéquitable ; elles ont été condamnées pour avoir joué un rôle dans la publication d'un magazine clandestin diffusé sur Internet, *Sandahanu*, qui critiquait le gouvernement. Elles sont en prison ou en résidence surveillée depuis le début de l'année 2002. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion. Le 12 ou le 13 août, Fathimath Nisreen et Ahmed Ibrahim Didi ont quitté leur domicile et se sont brièvement joints aux manifestants, mais ils sont retournés chez eux avant d'être placés en détention. Selon les informations recueillies, Mohamed Zaki n'a pas quitté son domicile pendant les manifestations. Leurs proches ont également été pris pour cibles lors de cette vague d'arrestations. Muad Mohamed Zaki est le fils de Mohamed Zaki, et Mohamed Niyaz est le frère de Fathimath Nisreen.

Maria Manike est la mère d'un détenu, Hasan Evan Naseem, qui aurait été battu à mort par des gardiens dans la prison de Maafushi en septembre 2003. Le gouvernement a mis en place une commission d'enquête mais Maria Manike a exprimé publiquement son inquiétude concernant la lenteur du procès des responsables présumés de la mort de son fils.

Sept des personnes nommées ci-dessus sont des membres du *Majlis* populaire (Parlement) ou du *Majlis* spécial, une assemblée élue récemment dont le rôle est d'élaborer une nouvelle constitution qui permettrait des réformes politiques et juridiques. Elles sont toutes connues pour leur opposition pacifique à la politique du gouvernement actuel. D'après certaines sources, celui-ci a refusé de donner la moindre information sur leurs conditions de détention et n'a pas autorisé leurs proches ni leurs avocats à leur rendre visite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En septembre 2003, à la suite de manifestations de grande envergure organisées pour réclamer des réformes démocratiques, le président Maumoon Abdul Gayoom a annoncé des mesures visant à réformer le système politique et judiciaire et à mettre en

conformité le système pénal national avec les normes d'équité des procès. Au mois de mai, une Commission nationale des droits de l'homme a été mise en place et un *Majlis* spécial a été élu avec pour mission d'élaborer une nouvelle constitution.

Les tensions sont apparues le 19 juillet, lorsque des sessions du *Majlis* spécial ont été suspendues parce que de nombreux députés se sont opposés à la méthode de vote : ils étaient inquiets du fait que l'élection du président de l'assemblée devait s'effectuer à bulletins secrets, et non à main levée. Selon les informations recueillies, au moins 24 députés sont sortis de la salle et ont manifesté devant le bâtiment ; un grand nombre de personnes se seraient jointes à eux.

Les arrestations qui ont eu lieu récemment font suite à d'importantes manifestations réclamant des réformes démocratiques et un changement de gouvernement, qui ont duré plusieurs jours dans les rues de Malé. Le 13 août, de nombreux blessés ont dû être hospitalisés : selon certaines sources, des policiers les ont frappés à coups de bâton et de matraque au cours des manifestations. Le gouvernement a ensuite décrété l'état d'urgence et a lancé une vague d'arrestations visant ses opposants politiques. Dans un communiqué de presse paru le même jour, le gouvernement a annoncé qu'« environ 80 personnes [apportaient] leur aide aux services de sécurité dans leurs enquêtes », ce qui laissait entendre qu'elles étaient en détention. Cependant, d'autres sources indiquent que le nombre des détenus a depuis considérablement augmenté.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet pour les personnes arrêtées depuis les manifestations des 12 et 13 août, parmi lesquelles figurent celles nommées ci-dessus ;

– faites part de vos préoccupations concernant le fait que les personnes nommées ci-dessus sont maintenues en détention au secret, et exhortez les autorités à veiller à ce qu'elles soient traitées avec humanité, à ce qu'elles ne soient pas torturées ou maltraitées, et à ce qu'elles soient autorisées sans délai à prendre contact avec leurs proches et avec des avocats de leur choix, ainsi qu'à bénéficier des soins médicaux dont elles ont éventuellement besoin ;

– dites-vous préoccupés par le fait qu'elles semblent être maintenues en détention uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion ;

– exhortez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction prévue par la loi.

– APPELS À :

Président de la République :

President Maumoon Abdul Gayoom

The President's Palace

Maafannu Theemuge

Malé 2002

République des Maldives

Fax : +960 32 55 00

Formule d'appel : *Dear President Gayoom, / Monsieur le Président de la République,*

– COPIES À :

Journal :

The Island Newspaper

223 Bloemendhal Road

Colombo 13

Sri Lanka

Courrier électronique : gamini@unl.upali.lk

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

APRÈS LE 28 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>